

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 29 JANVIER 2019 • PARIS



# INTÉGRATION FISCALE & ACTUALITÉ FISCALE DES GROUPES

Par M. Patrick MORGENSTERN






### **Boris MASSOUTIER**

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

**A**vec plus de **25.000 options pour le régime de l'intégration fiscale, c'est un pilier de notre fiscalité depuis 1988** qui s'affiche comme une réussite du modèle français. En trente années d'existence, ce système de consolidation fiscale doit être revu afin de tenir compte du développement économique et des jurisprudences de la CJUE.

Pour son 30<sup>e</sup> anniversaire, le législateur a décidé d'enclencher dans la loi de finances pour **2019 une importante réforme de ce dispositif**. Il redéfinit les mécanismes des distributions, des cessions d'immobilisation et des aides intragroupes. Les charges financières sont également impactées. A cela s'ajoute la mise en place d'une clause générale anti-abus qui vient renforcer l'arsenal répressif.

EFE vous propose de participer à sa **conférence événement le mardi 29 janvier 2019** pour vous permettre de décrypter, **en compagnie de Monsieur Patrick Morgenstern, les derniers commentaires et enjeux de ce régime de l'intégration fiscale 2.0**. Il s'agira de **trouver les solutions à mettre en place au plus vite dans vos pratiques fiscales et de mettre à jour vos conventions d'intégration fiscale**. Cette journée exceptionnelle sur la fiscalité des groupes est l'occasion unique d'échanger et de partager avec nos meilleurs spécialistes sur les problématiques fiscales et les enjeux des groupes en France et à l'international.

#### **POUR QUI ?**

- Directeurs et responsables fiscaux
- Fiscalistes
- Avocats et conseils
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables comptables et financiers
- Responsables consolidation
- Experts-comptables
- Commissaires aux comptes

#### **POURQUOI ?**

- Bénéficier des **derniers commentaires sur la réforme de l'intégration fiscale**
- Faire le point sur **la mise en place de la clause anti-abus générale** qui s'insère directement dans la pratique fiscale de votre groupe et de vos entités
- Maîtriser **les conséquences pratiques de l'évolution des normes, des jurisprudences et des contentieux fiscaux** en matière de fiscalité internationale

#### **COMMENT ?**

- Des **exposés techniques et pratiques** assurés par des **praticiens de haut niveau**
- Cette conférence est conçue de façon interactive : vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- **Un support écrit** élaboré pour la conférence vous sera remis en début de séance pour un meilleur suivi des débats

#### **LES ACQUIS :**

- Maîtriser **les nouvelles mesures du régime de l'intégration fiscale pour mettre à jour votre organisation et votre politique fiscale groupe**
- Déterminer **les arbitrages et les opérations à effectuer au plus vite au sein de votre groupe**
- Maîtriser **les dernières tendances contentieuses et les enjeux propres aux entreprises et aux groupes nationaux et internationaux**

# FISCALITÉ DES GROUPES RÉFORME DE L'INTÉGRATION FISCALE 2.0

**8h45** Accueil des participants

## DÉCRYPTAGE ET CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS RELATIVES AU RÉGIME DE L'INTÉGRATION FISCALE

MATINÉE ANIMÉE PAR :

**Patrick MORGENSTERN**

Expert-comptable, Commissaire aux comptes

Of Counsel

**FIDAL**

**9h00**

### La réforme 2019 : approche globale

- Pourquoi ? Quels objectifs poursuivis par le législateur ?
- Rappel des évolutions déjà intervenues les années précédentes

### Les évolutions 2019 concernant la détermination du résultat d'ensemble (hors charges financières)

- Les distributions intragroupes : quelles nouveautés ?  
La situation est-elle satisfaisante pour les groupes ?
- Les cessions d'immobilisations intragroupes
  - Une évolution limitée et ciblée
  - Les conséquences en matière de cessions internes de titres de participation
  - Traitement de l'historique
- Les aides intragroupes
  - Une évolution négative pour les groupes de toute taille
  - Conséquences pour les différentes catégories d'aides
  - Les différentes situations ont-elles été envisagées ?
  - Conséquences sur les organisations dans les groupes
  - Traitement de l'historique
  - Conséquences pour les déficits antérieurs à l'intégration fiscale des sociétés
- Les mesures importantes qui ne changent pas

**11h00** Café-Networking

**11h15**

### Les évolutions 2019 concernant les charges financières

- Rappel synthétique des dispositifs existant avant la réforme
- Quels sont les dispositifs abrogés ?
- Quel nouveau dispositif ? Approche synthétique de la logique et des principales règles du nouveau dispositif et de son mode de fonctionnement dans l'intégration fiscale
- La gestion de l'historique
- Les difficultés pour apprécier les effets de cette évolution
- Quels sont les impacts sur les conventions d'intégration fiscale ?

**13h00** Déjeuner

**14h30**

### Le nouveau régime fiscal de faveur sur brevets et logiciels :

- Quel périmètre éligible ?
- Quelle allocation des charges entre résultat taux réduit et taux plein ?
- Comment fonctionne le système du nexus ?
- Quelles modalités en intégration fiscale ?
- La gestion des options pour le nouveau régime
- Les autres incertitudes, en attendant le BOFIP...

**Julien MONSENEGO**

Avocat Associé - Partner

**DELSOL AVOCATS**

**15h45** Café-Networking

**16h00**

### Quel avenir des spécificités françaises en matière de fiscalité des groupes face au droit européen et international ?

- Quelles zones contentieuses demeurent sur ce nouveau régime de l'intégration fiscale, notamment au regard du droit de l'Union européenne ?
- Quelle portée pratique de la convention fiscale multilatérale ?
  - Hybrides, lutte contre les abus des conventions fiscales, établissements stables et règlement des différends : les grands changements au cœur des textes
  - Pourquoi va-t-elle plus loin que les conventions fiscales bilatérales ?
- Lutte contre les dispositifs hybrides, un renforcement avec ATAD 2 : comment les comprendre et les prendre en compte dans les flux du groupe ?

**Bruno GOUTHIERE**

Avocat Associé

**CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE**

**17h30** Clôture de la conférence

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 29 JANVIER 2019 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation "**Intégration fiscale & Actualité fiscale des groupes**" (code 13813) le mardi 29 janvier 2019 à Paris

**OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

